

## Pour l'Église, l'accueil des migrants est un impératif moral

Par [Mélinée Le Priol](#), le 4/12/2020 à 05h43

L'accueil prôné par François ne constitue pas une rupture avec la tradition catholique, qui aborde le sujet depuis plus d'un siècle. Démographie, où va le monde ?



S'il est un pape que l'on associe à la question migratoire, c'est bien François, fils d'immigrés italiens en Argentine, qui multiplie les gestes envers les migrants depuis sa visite sur l'île de Lampedusa en 2013, cinq mois après son élection. « *Il y a bien sûr rupture dans le style, mais sur le fond, François dit la même chose que ses prédécesseurs* », assure le père Christian Mellon, jésuite membre du Ceras. L'histoire n'est donc pas nouvelle : la Journée mondiale du migrant et du réfugié a été instituée

dès 1914 par Benoît XV. Et le premier document romain à creuser la question, Exsul familia, date de 1952. Pie XII y élabore une vision positive de la migration, dont l'objectif est « *la distribution la plus favorable des hommes sur la surface de la Terre cultivée* ».

### Le pape et les migrants, le malentendu : sept questions-réponses

Dans les décennies suivantes, la rudesse des conditions de vie des travailleurs migrants entraîne un infléchissement de cet optimisme : en 1981, dans Laborem exercens, Jean-Paul II présente les migrations comme un « *mal nécessaire* ». Tout en continuant à défendre le droit de tout homme à migrer librement, l'Église insiste sur son « *droit de ne pas avoir à migrer* ». Elle identifie des « *migrations contraintes* », dont les deux causes sont mises sur le même plan dans l'article 2241 du Catéchisme : la quête de « *sécurité* » et celle de « *ressources vitales* » (qui semble s'apparenter aux migrations dites « *économiques* »). Au nom de l'impératif moral qu'est la protection de la vie, ces personnes doivent être accueillies par les « *nations mieux pourvues* ».

### Positions radicales

Quand il ne s'agit pas de migration contrainte, les États peuvent réglementer l'accès à leur territoire, mais seulement à titre d'exception au principe général, qui reste la liberté de migrer, comme l'énonce Paul VI dans Pastoralis migratorum cura (1969). « *Les autorités catholiques ne prônent pas une totale ouverture des frontières ; mais elles déplorent que, de plus en plus, ce qui devrait rester exception devienne la règle* », explique le père Christian Mellon.

### ? À LIRE. Démographie : une vague migratoire africaine fantasmée ?

Les positions radicales prises par certains papes pourraient surprendre aujourd'hui. Sans doute a-t-on oublié que dès 1996, Jean-Paul II avait abordé la question sensible des immigrés en situation illégale... pour demander qu'ils soient « *reconnus et accueillis comme des frères* » dans l'Église. À la question biblique « *Qu'as-tu fait de ton frère ?* », la réponse ne doit pas être donnée « *dans les limites imposées par la loi, mais dans l'optique de la solidarité* », avait ajouté Jean-Paul II, ouvrant ainsi la voie à la désobéissance civile.

Mélinée Le Priol